



COMMUNE : 230 NOYERS  
ARRONDISSEMENT : 45 MONTARGIS  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC MONTARGIS

N° 1259 COM (1)

TAUX  
FDL  
2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	758 128	38,39	119,98	774 400	297 292	40,62	314 561
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51 725	54,97	124,98	52 100	28 639	58,16	30 301
Taxe d'habitation (TH)	156 109	11,85	52,68	153 500	18 190	12,54	19 249
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				344 121	344 121	>>>	>>>
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)			Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence 2026 (col.4 x col.2 x col.3)	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	364 111

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Produit total souhaité 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)		364 111	40,62	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)		344 121	58,16	
Taxe d'habitation (TH)		1,058119	12,54	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				

Total des produits attendus

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		0		4 022	0	0	-24 273	11

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes de la fiscalité directe locale 2026	=	Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)
364 111		343 860		364 111

A ORLEANS  
Le 24 MARS 2026  
Pour la Direction des Finances publiques,  
ISABELLE GODARD DEVAUJANY

Le 22/04/2026  
Pour la Commune  
MAYEUR  
MAYEUR

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le  
ID : 045-214502304-20260427-272026-DE



COMMUNE : 230 NOYERS  
 ARRONDISSEMENT : 45 MONTARGIS  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC MONTARGIS

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES	
<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>		<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>	
a. Personnes de condition modeste	259	a. Par le conseil municipal	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	17 755
c. Locaux industriels	0	<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>	
d. Logements sociaux et longue durée	0	a. Par le conseil municipal	
		b. Par la loi (terres agricoles)	19 666
		c. Par la loi (autres)	58
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>		<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	
<b>Taxe d'habitation :</b>	3 763	a. Par le conseil municipal	
a. Dotation pour perte de THLV		b. Par la loi	
b. Dotation pour recentrage THRS		<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>	
c. Mayotte	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	153 500
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire		c. Correction des bases THRS	-3 802
b. Base minimum	>>>	d. Correction des bases THLV	>>>
c. Locaux industriels		e. Correction des bases MTHRS	>>>
d. Autres allocations			

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	
<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	0,914616
d. Taux FB commune 2020	18,15
e. Taux FB département 2020	18,56

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX		6.1. TAUX PLAFONDS		6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...	
Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :	Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)	Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national 12	14	15	16	
	départemental 13				
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	120,38	0,400	119,98	14,92
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	127,98	3,00	124,98	1,49
Taxe d'habitation (TH)	23,67	59,18	6,50	52,68	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	
6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH					
a. ...la diminution sans lien a été appliquée					
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés					

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
<b>Taux moyens pondérés des taxes foncières de</b>	
<b>au niveau :</b>	
a. National	
b. Communal	
<b>Taux maximum :</b>	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
 Reçu en préfecture le 30/04/2026  
 Publié le >>>  
 ID : 045-214502304-20260427-272026-DE

